



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
31 octobre 2023
Français
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement,
l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement
des capacités productives et un développement durable
Dixième session
Genève, 27 et 28 septembre 2023**

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur
l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat
pour le renforcement des capacités productives et
un développement durable sur sa dixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 27 et 28 septembre 2023



Introduction

La dixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable s'est tenue les 27 et 28 septembre 2023 au Palais des Nations, à Genève.

I. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a expliqué que les technologies vertes recelaient un immense potentiel qui pouvait être exploité pour améliorer les conditions de vie, accroître la productivité et réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a rappelé que ces technologies étaient en passe de révolutionner le monde et que les pays en développement devaient prendre rapidement des mesures judicieuses, sous forme de politiques publiques et d'initiatives privées, afin d'exploiter les perspectives de développement vert lorsque le moment était opportun et d'encourager une diversification économique durable. Il était en outre indispensable que la communauté internationale apporte son soutien à ces pays afin de les aider à renforcer leurs capacités d'innovation et à mettre au point les technologies nécessaires. Enfin, le Secrétaire général adjoint a insisté sur la nécessité de prendre des mesures résolues, d'investir de façon ciblée et de renforcer la coopération internationale afin de bâtir un monde plus inclusif et plus durable pour tous.

2. L'orateur principal, chef d'équipe du groupe Science of Cities de l'institut de recherche Complexity Science Hub (Vienne), a expliqué que la transition verte faisait intervenir de nombreuses autres transitions. Ainsi, la transition vers des systèmes fondés sur les énergies renouvelables, qui exigeait beaucoup de ressources, supposait qu'une transition s'opère dans les chaînes d'approvisionnement en minerais, tandis que la création d'emplois « verts », qui nécessitait des niveaux d'instruction plus élevés et l'acquisition de nombreuses nouvelles compétences, faisait s'amorcer une transition sur le marché du travail et dans la division mondiale du travail. L'intervenant a présenté un cadre d'analyse s'appuyant sur une lecture en réseau, grâce auquel il était possible de définir des trajectoires vertes, et a mis en avant les possibilités qu'offrait la transition verte, telles que celles que laissent entrevoir l'énergie éolienne et la séquestration du carbone. Il a insisté sur les incertitudes et les compromis qui accompagnaient cette transition, soulignant que le développement de technologies vertes était influencé par l'évolution des contextes socio-économique, politique et technologique. Pour conclure, il a suggéré que les pays pourraient réfléchir à la manière dont la transition verte était susceptible de les aider à maintenir leurs avantages concurrentiels, compte tenu des multiples transitions à opérer, des défis à relever et des solutions à apporter.

3. Prenant la parole au nom de la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED, le chef du Service de la technologie, de l'innovation et du développement des connaissances a présenté le document de référence intitulé « Faits nouveaux, difficultés et perspectives dans le domaine de la diversification économique durable » (TD/B/C.II/MEM.4/28). Il a souligné que les pays en développement disposaient de trois grands moyens de tirer parti des technologies vertes pour diversifier leur économie et la rendre durable, à savoir mettre au point et déployer des technologies d'exploitation des énergies renouvelables, rendre les chaînes de valeur mondiales plus vertes et réorienter l'activité économique vers des secteurs plus complexes et plus écologiques. Il a défini six manières dont la collaboration internationale pourrait changer la donne en aidant les pays à diversifier leurs économies et à les rendre durables, à savoir l'affectation d'une plus grande partie de l'aide publique au développement au renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et aux technologies vertes, l'harmonisation des règles encadrant le commerce international et des dispositions régissant les droits de propriété intellectuelle avec les accords internationaux relatifs à la lutte contre les

changements climatiques, l'octroi d'une plus grande souplesse aux pays en développement, l'adoption d'une approche du développement des technologies vertes axée sur le partenariat, le soutien à une innovation multilatérale et ouverte et l'adoption d'un système multilatéral d'évaluation des nouvelles technologies.

B. Faits nouveaux, difficultés et perspectives dans le domaine de la diversification économique durable

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Ouvrir des perspectives de développement vert

4. À la première séance informelle, les intervenants ont débattu des principales mesures à adopter pour rattraper le retard pris en matière d'innovation verte. Les intervenants étaient les suivants : une professeure d'économie de l'Université de Pavie (Italie), un professeur en innovation et entrepreneuriat du Département d'économie de l'alimentation et des ressources de l'Université de Copenhague et un chercheur principal de l'Institut allemand du développement et de la durabilité.

5. La première intervenante a présenté un cadre d'analyse des perspectives de développement vert offertes par les institutions publiques, les marchés intérieurs et la recherche-développement. S'appuyant sur des études de cas, elle a décrit les conditions préalables à remplir et les mesures stratégiques à adopter pour exploiter ces perspectives. Elle a présenté plusieurs trajectoires de rattrapage envisageables dans différents secteurs, soulignant combien celles-ci dépendaient du degré d'échangeabilité et de maturité des technologies d'exploitation des énergies renouvelables. Cet exemple lui a permis d'illustrer les perspectives qui s'ouvraient ainsi aux pays en développement, malgré les défis que posait la transition verte. Enfin, elle a insisté sur le fait que, pour rattraper le retard pris dans la révolution qu'amenaient les technologies vertes, il était nécessaire que se manifeste, aux niveaux national et international, une ferme volonté politique, étayée par une innovation et des politiques industrielles et énergétiques qui correspondent aux besoins du moment.

6. Le deuxième intervenant a parlé de l'évolution conjointe du développement des technologies et de l'élaboration de politiques, en particulier en ce qui concerne les transitions vers la durabilité. Il a souligné que les décideurs devraient tenir compte, d'une part, des rapports d'interdépendance entre les multiples transitions en cours et, d'autre part, des besoins propres aux différents secteurs émergents. Il a mis en avant trois principes auxquels devait obéir l'élaboration des politiques, à savoir : définir une trajectoire de transition claire au moyen d'un cadre d'analyse concret et d'une approche visant une finalité précise fondée sur des objectifs sociétaux ; coordonner l'action des entités œuvrant sur les plans technologiques et économiques ; renforcer les capacités de mobilisation et entamer un dialogue avec les parties prenantes du secteur, de manière à faciliter l'adaptation des politiques aux enjeux de demain.

7. Le troisième intervenant a insisté sur le fait que toutes les perspectives de développement vert n'étaient pas liées aux technologies d'avant-garde et que les pays en développement devraient aussi en entrevoir dans d'autres domaines. Prenant l'exemple du Costa Rica, où les technologies fondées sur l'utilisation de la biomasse pourraient contribuer à diversifier l'économie du pays et à la rendre plus durable, l'intervenant s'est attardé sur les possibilités d'apprentissage technologique et de changement structurel durable que présentait l'intégration des chaînes de valeur agricoles et industrielles. Il a en outre évoqué les progrès réalisés dans différents pays en ce qui concerne l'hydrogène vert, relevant qu'il demeurerait un degré élevé d'incertitude sur les plans technologique et systémique. Enfin, selon lui, les pouvoirs publics devraient renforcer les capacités de prospective technologique et d'évaluation des technologies, ce qui permettrait d'anticiper les évolutions futures et d'éclairer l'élaboration des politiques, d'améliorer les infrastructures nationales de contrôle de la qualité, la recherche-développement et la coopération, et de mieux informer les entreprises nationales de l'évolution des marchés afin qu'elles puissent reconnaître les perspectives de développement vert.

8. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants et intervenants ont souligné que l'écart de connaissances et le fossé technologique qui se creusaient entre pays développés et pays en développement empêchaient ces derniers d'entrevoir des perspectives de développement vert et que le passage à des emplois verts nécessitait un certain nombre de compétences et un renforcement de l'offre de formation. Plusieurs représentants et intervenants ont insisté sur l'importance de la formation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et dans l'acquisition de compétences techniques et professionnelles, et sur la nécessité d'un soutien financier et d'une coopération aux niveaux régional et international, qui permettraient de renforcer les systèmes d'innovation dans les pays en développement. L'un des représentants a indiqué qu'avec un système de droits de propriété intellectuelle plus souple, le transfert de technologies et de connaissances serait plus aisé. Un autre représentant et l'un des intervenants ont quant à eux souligné qu'une augmentation des flux d'investissement étranger direct dans les secteurs verts pourrait jouer un rôle important à cet égard. L'un des représentants a préconisé qu'une réflexion plus poussée soit menée sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans la transition verte. Un autre encore a souligné l'urgence qu'il y avait à lutter contre les changements climatiques, lutte qui nécessitait que des mesures proactives et multilatérales soient prises à tous les niveaux.

2. Mettre au point et déployer des technologies d'exploitation des énergies renouvelables

9. À la deuxième séance informelle, les intervenants ont débattu des mesures de politique générale et des programmes qui permettraient d'accélérer la mise au point et le déploiement de technologies d'exploitation des énergies renouvelables. Les intervenants étaient les suivants : un directeur de programme du réseau Global Sustainable Technology and Innovation Community de l'Institut flamand de recherche technologique (Belgique), la Directrice du groupe Systèmes d'énergies renouvelables de l'Université de Genève, aussi professeure associée, et un professeur de l'Institut indien de technologie de Bombay, fondateur de la Energy Swaraj Foundation (Inde).

10. Le premier intervenant a exposé de façon détaillée l'approche adoptée à l'Institut flamand de recherche technologique afin d'assurer la participation et la gestion des parties prenantes ; il a fourni des exemples de collaboration internationale aux fins du déploiement de solutions durables dans le secteur de l'énergie. Il s'est notamment attardé sur quatre projets qui alliaient assistance technique et formation et concernaient respectivement un mini-réseau de turbines hydrauliques, des systèmes intégrés d'irrigation au goutte-à-goutte alimentés par l'énergie solaire, des systèmes décentralisés de production d'énergie et des bancs d'essai de batteries. Enfin, il est revenu sur les enseignements tirés de ces projets et a réfléchi à la manière dont ces derniers pourraient être transposés à plus grande échelle et mis en place dans des pays en développement de manière à accélérer la mise au point et le déploiement de technologies d'exploitation des énergies renouvelables.

11. La deuxième intervenante a donné des indications sur la transition prévue dans le secteur de l'électricité européen d'ici à 2035 et sur des exemples semblables dans plusieurs pays en dehors de la région. Elle a analysé la compétitivité-coûts, la puissance installée et les niveaux de risque de différentes technologies, expliquant qu'il était nécessaire de modifier le bouquet énergétique pour atteindre les objectifs d'émissions et que l'éolien, le solaire et les batteries joueraient un rôle déterminant à cet égard. Elle a indiqué que différents types de technologies d'exploitation des énergies renouvelables pouvaient avoir des retombées positives dans plusieurs domaines, en permettant notamment la création d'emploi, l'amélioration de la santé et la diminution des prix de l'électricité. Enfin, elle a estimé qu'en parallèle de l'exploitation à court terme des installations de production d'électricité et des réseaux, des modèles de planification énergétique territoriale en libre accès pourraient faciliter la planification à long terme. Elle a par ailleurs mis en avant la nécessité de renforcer les capacités d'utilisation et d'élaboration de ces modèles dans les pays en développement.

12. Le troisième intervenant a souligné que les enjeux énergétiques étaient déterminants pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'il ne fallait pas seulement repenser les modèles de production, mais aussi ceux de consommation d'énergie. Il a préconisé une approche triple consistant à éviter de consommer un tiers de

l'énergie, à réduire cette consommation d'un autre tiers et à produire localement la plus grande partie du dernier tiers. Il a présenté le concept clé de « localisation » de la production et de la consommation d'énergie et a fait part de l'expérience acquise par l'Inde dans la fourniture de solutions exploitant l'énergie solaire et dans l'organisation d'activités de renforcement des capacités ayant permis aux participants de parvenir à une indépendance énergétique, d'acquérir des compétences et d'accélérer le développement durable au niveau local. Enfin, il a souligné que l'action des pouvoirs publics seule n'était pas suffisante et que, pour que l'énergie produite localement soit également consommée localement, il était nécessaire que toutes les parties prenantes se mobilisent.

13. Au cours du débat qui a suivi, l'un des représentants et l'un des intervenants ont souligné que les modèles énergétiques étaient utiles pour élaborer des politiques et prendre des décisions d'investissement concernant les technologies d'exploitation des énergies renouvelables. L'un des représentants a mis l'accent sur la nécessité d'une consommation plus rationnelle de l'énergie et d'une localisation de la production. Quelques représentants ont fait part de leurs préoccupations quant à l'attractivité économique de la transition verte pour les pays dotés d'abondantes ressources en combustibles fossiles. Quelques autres ont mentionné des initiatives vertes de portée nationale axées sur les besoins des citoyens qui avaient permis de progresser grandement dans l'adoption des énergies renouvelables, et ce en dépit des difficultés considérables qui avaient été rencontrées. Les intervenants ont précisé qu'il était important que le public accepte les technologies d'exploitation des énergies renouvelables et ont suggéré que des campagnes de sensibilisation soient menées afin de l'informer, de combattre les fausses idées et d'expliquer les avantages de ces technologies ainsi que la nécessité d'opérer une transition verte. L'un des représentants a ajouté que les activités de communication et de sensibilisation devraient avoir lieu à plusieurs niveaux et faire intervenir différentes parties prenantes.

3. Diversifier l'économie et rendre les chaînes de valeur mondiales plus vertes

14. À la troisième séance informelle, les intervenants ont débattu des avantages et inconvénients que présentait, pour les pays en développement, le fait de tirer parti de la technologie pour diversifier leur économie par le choix de secteurs plus complexes et plus écologiques et pour progresser dans les chaînes de valeur mondiales et rendre celles-ci plus vertes. Les intervenants étaient les suivants : une professeure associée du Département de la société, des politiques et de la durabilité de l'école de commerce Escuela Superior de Administración y Dirección de Empresas (Espagne), un chef de projet du Programme for the Future of Europe de la fondation Bertelsmann Stiftung (Allemagne) et une chargée de recherche titulaire de la bourse Hallsworth, rattachée au Global Development Institute de l'Université de Manchester (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

15. La première intervenante a présenté les chaînes de valeur mondiales comme des mécanismes de transfert des connaissances et de promotion de l'innovation. Elle a examiné les effets, positifs comme négatifs, que pouvaient avoir les chaînes de valeur mondiales sur le développement économique, les avancées sociales et l'écologisation, et a expliqué le rôle des entreprises chefs de file dans la promotion de la durabilité au sein et en dehors de ces chaînes de valeur, soulignant l'importance qu'il y avait à renforcer les capacités locales pour en tirer parti et à arrêter une définition commune des critères de durabilité qu'il conviendrait de prendre en compte et de mesurer. Elle a estimé que les pouvoirs publics devraient adopter une approche systémique de l'élaboration des politiques, notamment pour ce qui était de comprendre les caractéristiques d'une chaîne de valeur mondiale donnée, afin de veiller à ce que les ressources et capacités nécessaires soient disponibles, et de faire participer les principales parties prenantes à la conception et à l'application des politiques en question.

16. Le deuxième intervenant a souligné la nécessité d'encourager l'acquisition de compétences complémentaires, afin de passer à des activités de production plus complexes, qui permettraient d'accélérer le développement économique et de réduire les coûts et les risques tout en maximisant les chances de succès. Il a insisté sur le fait que la mise au point de technologies devrait s'appuyer sur les capacités existantes et que les pays pourraient compenser leurs éventuelles lacunes en collaborant avec d'autres et en mettant en commun leurs connaissances. Il est revenu sur deux mesures européennes visant à encourager l'adoption de technologies vertes et numériques, à savoir une stratégie de spécialisation

intelligente (approche ascendante) et le programme Horizon Europe (approche descendante). Enfin, il a souligné que les pays en développement pourraient s'inspirer de l'expérience d'autres pays pour élaborer des politiques adaptées aux réalités locales sans pour autant perdre de vue les enjeux sociétaux.

17. La troisième intervenante a pris l'exemple de l'écologisation des chaînes de valeur et de l'intégration du numérique dans ces dernières en Afrique du Sud, au Kenya et en Ouganda. Elle a fait observer le rôle joué par les pouvoirs publics dans la promotion de cette écologisation et a présenté différentes mesures s'appuyant sur des études menées au niveau national et dans certaines entreprises. Elle a mis en évidence les lacunes relevées dans la réglementation et dans l'application des politiques environnementales et s'est intéressée à la manière dont les petites et moyennes entreprises pourraient les combler, faisant observer qu'un soutien accru était nécessaire pour rendre les entreprises plus vertes. Enfin, elle a déclaré que les technologies numériques pourraient faciliter l'écologisation, ne manquant toutefois pas de mentionner les tensions qui régnaient dans les chaînes de valeur mondiales, et a souligné la nécessité d'une coordination des politiques aux niveaux national et régional.

18. Au cours du débat qui a suivi, l'un des représentants a souligné que les technologies contribuaient de manière remarquable au développement durable dans les pays les moins avancés et que les chaînes de valeur mondiales pouvaient faciliter la mise en commun des technologies et des connaissances. Quelques représentants et l'un des intervenants ont à nouveau appelé l'attention sur le fossé technologique qui se creusait entre pays développés et pays en développement. En réponse à la question d'un représentant concernant ce qui était entendu par l'adjectif « vert » et la manière dont cette notion pouvait être mesurée, l'un des intervenants a expliqué que la nature devait être prise comme point de référence à l'aune duquel évaluer les critères et a recommandé l'utilisation du terme « régénération », qui sous-entendait notamment une réduction des besoins en énergie. L'un des représentants a dit craindre que les certifications écologiques ne créent des obstacles à l'exportation pour les pays en développement. Les intervenants ont estimé qu'elles étaient nécessaires, de même que l'harmonisation des règles et des normes écologiques. Un autre représentant et l'un des intervenants ont suggéré que des travaux d'analyse soient menés au niveau national pour déterminer les meilleures politiques de diversification économique. L'un des représentants a appelé l'attention sur le fait que les pays disposant de ressources limitées rencontraient des difficultés à conjuguer développement technologique et satisfaction des besoins nationaux. Quelques représentants et tous les intervenants sont convenus que la création de mécanismes de coopération régionale dans le domaine de la technologie verte pourrait aider les pays à se positionner de façon stratégique dans les chaînes de valeur mondiales.

4. Mettre en place une collaboration internationale aux fins d'une diversification économique durable

19. À la quatrième séance informelle, les intervenants ont débattu de la manière dont la communauté internationale pourrait donner aux pays en développement les moyens de diversifier leur production de manière durable. Les intervenants étaient les suivants : le Directeur de la Division du Développement des capacités, conseils en matière de politiques industrielles et statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le chef de la Section de l'économie de l'innovation du Département de l'économie et de l'analyse de données, relevant du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

20. Le premier intervenant a déclaré que la concentration des technologies numériques et vertes dans les pays développés avait accentué le fossé les séparant des pays en développement en matière d'innovation, un fossé plus large encore que sur les plans des infrastructures et des bases industrielles. Il a souligné que des politiques industrielles prospectives, axées sur la transition numérique et la décarbonisation, étaient essentielles pour renforcer les capacités industrielles et combler ces fossés. Il a en outre insisté sur le fait que les contraintes financières, le court-termisme des politiques industrielles et le manque de capacités industrielles constituaient les principales difficultés rencontrées par les pays en développement. Enfin, il a mis en avant la nécessité d'une solidarité mondiale, d'une redéfinition des règles du jeu et d'un esprit de partenariat international afin que les politiques industrielles génèrent des synergies entre les autres politiques adoptées par les pays en développement.

21. Le deuxième intervenant a examiné comment réorienter l'innovation vers une trajectoire plus verte. Il est revenu en détail sur le décalage entre les rendements privés de l'innovation et ses retombées sociales, et a souligné qu'une coordination internationale multipartite était nécessaire pour répondre aux grands défis mondiaux. Prenant comme exemple le succès des partenariats public-privé noués pour la production de vaccins pendant la pandémie, il a avancé l'idée que des modèles de collaboration semblables pourraient être appliqués aux technologies vertes et à l'innovation. Enfin, il a mis en évidence les principaux obstacles au développement et à l'adoption des technologies vertes, à savoir l'insuffisance de la demande, le manque d'investissements et la faiblesse des mesures d'incitation. Il a en outre décrit les initiatives vertes prises par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

22. Au cours du débat qui a suivi, l'un des représentants a fait valoir qu'au cours des dernières décennies, c'était le marché, plus que les politiques industrielles, qui avait donné le ton au développement industriel. L'un des intervenants a déclaré que des politiques industrielles étaient nécessaires pour remédier aux défaillances du marché et promouvoir une modernisation technologique, faisant observer qu'il était important de disposer d'éléments probants sur les instruments et programmes efficaces aux fins de l'application de politiques industrielles modernes. Pour répondre à la question d'un représentant concernant l'expression « écosystème d'innovation », l'un des intervenants a expliqué qu'elle renvoyait à un ensemble de capacités réparties entre différents acteurs et aux liens les unissant, grâce auxquels un pays était à même d'innover. Pour répondre à une autre question sur la manière dont les droits de propriété intellectuelle pourraient encourager le transfert de technologies et permettre de combler le fossé numérique entre pays développés et pays en développement, l'un des intervenants a déclaré que ces derniers disposaient d'une certaine souplesse dans l'exercice de ces droits et qu'il ne s'agissait peut-être pas là du seul problème. La complexité de la production jouait également un rôle important, d'où la nécessité pour les pays de renforcer leurs capacités industrielles et leurs capacités d'innovation afin de pouvoir adopter des technologies et les adapter.

C. Conclusion

23. Le Président a fait observer que les experts étaient parvenus à un consensus sur la nécessité qu'il y avait à combler l'écart de connaissances et le fossé technologique qui s'étaient creusés entre pays développés et pays en développement. Les débats avaient fait ressortir les points suivants : a) il n'existait pas de solution unique au problème complexe de la promotion d'une diversification économique durable, qui tienne compte des réalités locales ; b) des efforts plus ciblés étaient nécessaires pour renforcer les capacités d'innovation des pays en développement, notamment des investissements dans la recherche-développement, un enseignement et une formation de qualité et le resserrement des liens entre les parties prenantes des écosystèmes d'innovation ; c) la communauté internationale aidait grandement les pays en développement à renforcer leurs capacités technologiques et à tirer parti des avantages que présentait la révolution technologique verte et, si les pays développés devaient certes accroître l'aide apportée aux pays en développement, il était tout aussi important que ces derniers collaborent plus étroitement entre eux ; d) une volonté politique doublée d'une amélioration des mécanismes financiers internationaux et des modèles de collaboration était nécessaire pour que les pays en développement bénéficient d'une aide adaptée ; e) la coordination et la collaboration régionales pouvaient aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'innovation en vue de permettre l'adaptation des technologies vertes aux réalités et enjeux environnementaux régionaux, ainsi que l'élaboration et l'application de politiques propres à encourager les grandes entreprises à s'engager davantage à rendre les chaînes de valeur mondiales plus vertes ; f) une plus grande harmonisation des définitions, des certifications et des exigences concernant l'écologisation pourrait permettre de concevoir des interventions plus efficaces en vue d'une modernisation technologique et d'une diversification économique durables ; g) la conception de modèles énergétiques contribuait à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions d'investissement fondées sur des données d'observation en ce qui concerne les technologies d'exploitation des énergies renouvelables ; h) les stratégies de production fondées sur les technologies vertes devaient aller de pair avec d'autres stratégies de nature à encourager les économies d'énergie et une consommation efficace de l'énergie.

24. Dans son discours de conclusion, le chef du Service de la technologie, de l'innovation et du développement des connaissances a souligné combien il était important que les décideurs disposent d'un cadre complet d'analyse en cette période d'incertitude croissante. Il a estimé que les pays devraient renforcer leurs capacités d'innovation de manière à exploiter les avantages des technologies vertes et il a relevé le soutien apporté par la CNUCED, qui avait permis aux décideurs nationaux de gagner en compétences dans l'élaboration et l'application des politiques. Il a précisé que la collaboration mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation était essentielle pour que toutes les parties prenantes soient gagnantes. Enfin, il a encouragé les participants à contribuer à la réunion 2023-2024 du groupe intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui se tiendrait les 6 et 7 novembre 2023, et aurait notamment pour thème la coopération mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

25. À sa séance plénière d'ouverture, le 27 septembre 2023, la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a élu José Samuel Valencia Amores (Équateur) Président et Muhammadou MO Kah (Gambie) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

26. Également à sa séance plénière d'ouverture, le 27 septembre 2023, la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/MEM.4/27). L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Faits nouveaux, difficultés et perspectives dans le domaine de la diversification économique durable.
4. Adoption du rapport de la session.

C. Adoption du rapport de la session

(Point 4 de l'ordre du jour)

27. À sa séance plénière de clôture, le 28 septembre 2023, la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à finaliser le rapport sur sa dixième session après la clôture de la réunion, sous l'autorité du Président.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Antigua-et-Barbuda	Mexique
Argentine	Népal
Belgique	Nicaragua
Cambodge	Nigéria
Cameroun	Oman
Égypte	Pakistan
Équateur	Panama
Fédération de Russie	Pérou
Gabon	République dominicaine
Gambie	Roumanie
Guinée	Sri Lanka
Iran (République islamique d')	Trinité-et-Tobago
Iraq	Türkiye
Malawi	Viet Nam
Maroc	Yémen
Maurice	Zambie
2. L'organisation intergouvernementale ci-après était représentée à la session :

Union européenne.
3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale
 Village Suisse ONG.

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/MEM.4/INF.10.